

Théorie et pratique de l'assurance collective au Québec

Nouvelle édition 2004

Ce manuel s'adresse aux conseillers en assurance collective et aux gestionnaires en milieu de travail.

Cette nouvelle édition 2004 demeure le manuel de référence couramment utilisé par le **Regroupement des consultants en avantages sociaux du Québec (RCASQ)** dans le cadre de son programme de formation.

Ce manuel contient la ***Mise à niveau détaillée 2004*** sur les régimes publics d'assurance collective au Québec. On y retrouve la description de tous les régimes pertinents en 2004, les plus récentes statistiques d'utilisation et les nouveautés de l'heure.

Cette nouvelle édition 2004 est le fruit d'une révision de l'ensemble de la matière traitée par la Collection Le Guide évolutif à ce jour et dont la direction linguistique a été confiée à **M. Yvon Delisle**, coréviseur du ***Multidictionnaire de la langue française***.

Prix courant : 49 $
Prix RCASQ : 45 $
Publié en juin 2004
450 pages
ISBN 2-9806920-4-2
TPS, frais postaux et de manutention en sus.

Commande téléphonique : **1-888-683-2036**

Sommaire du régime d'assurance médicaments du Québec au 1er juillet 2004*

Comme le prévoit la Loi sur l'assurance médicaments, la contribution de la personne est ajustée au 1er juillet de chaque année. C'est le conseil d'administration de la Régie de l'assurance maladie du Québec qui fixe les nouveaux paramètres en tenant compte de l'accroissement des coûts de ce régime universel.

Pour les deux tiers des personnes assurées par le régime public au 1er juillet 2004, la contribution de la personne, qui comprend la franchise et la prime annuelle, a été modifiée comme suit :

- La franchise mensuelle passe de 9,60 $ à 10,25 $ et la coassurance, de 28 % à 28,5 % du coût des médicaments excédant la franchise.
- La prime annuelle maximale passe de 460 $ à 494 $.
- La contribution mensuelle maximale d'une personne assurée peut atteindre 46,67 $ pour la clientèle du supplément de revenu garanti (SRG) partiel qui reçoit moins de 94 % du SRG maximal ou 71,42 $ pour la clientèle de 18 ans et plus qui ne reçoit aucun SRG et qui n'est pas admissible à un régime privé d'assurance collective.

Pour le tiers des personnes assurées par le régime public, il n'y a aucun changement par rapport au premier semestre de 2004. Ce *statu quo* concerne la clientèle de 0 à 17 ans ou de 18 à 25 ans si étudiant (604 000 personnes) et celle de l'assistance-emploi (402 000 personnes) ou du SRG maximal (73 000 personnes).

Tableau 2.4.4.9a
Sommaire du régime d'assurance médicaments

Assurance médicaments	Clientèle de 0 à 17 ans ou de 18 à 25 ans si étudiant	Clientèle de 18 ans et plus	Clientèle du SRG partiel	Clientèle de l'assistance-emploi ou du SRG maximal
Cotisation annuelle	0 $	0 $ à 494 $*	0 $ à 494 $*	0 $
Franchise	0 $	10,25 $	10,25 $	8,33 $
Coassurance	0 %	28,5 %	28,5 %	25,0 %
Contribution mensuelle maximale	Sans objet	71,42 $	46,67 $	16,66 $

* La prime varie en fonction du revenu familial net de la personne.

Tableau 2.4.4.9b
Évolution des primes du régime d'assurance médicaments depuis 1997

Année civile	Prime du 1er semestre	Prime du 2e semestre	Prime moyenne à payer en fin d'année civile
1997 à 1999	175 $	175 $	175,00 $
2000	175 $	350 $	262,50 $
2001	385 $	385 $	385,00 $
2002	385 $	422 $	403,50 $
2003	422 $	460 $	441,00 $
2004	460 $	494 $	477,00 $

*** Extrait intégral de la nouvelle édition 2004 du tome 1 de la Collection Le Guide évolutif.**